

Communauté de Communes



Rapport annuel

2023

*SERVICE DEVELOPPEMENT DURABLE – Collecte et traitement
des déchets ménagers et assimilés*

Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan

Tél 04 90 35 01 52

17 A Rue de Tourville
84600 VALREAS

<http://www.cceppg.fr>
environnement@cceppg.fr

i

Table des matières

Table des matières

Présentation du territoire	3
Les ordures ménagères	10
La collecte sélective	14
Les autres collectes de déchets	18
Les déchèteries	22
Le quai de transfert	28
Communication	29
Données financières	30

19 communes
23 386 habitants

Présentation du territoire

La Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan a été créée au 1^{er} janvier 2014, suite à la fusion entre la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes et la Communauté de Communes du Pays de Grignan avec l'intégration de la commune isolée de Grignan (références : arrêtés inter-préfectoral n°2013136-0002 (84) et n°2013136-0012 (26) en date du 16 mai 2013).

Par délibération en date du 24 janvier 2014, le conseil communautaire a confirmé l'exercice, au titre de la protection de l'environnement et du cadre de vie, de la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte et traitement) » par la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan.

La commune de Grignan exerçant préalablement cette compétence, le conseil communautaire a précisé que cette dernière serait exercée par la Communauté de Communes sur l'intégralité de son territoire à compter du 1^{er} avril 2014.

Par délibération en date du 17 juin 2014, le conseil communautaire a sollicité une modification du périmètre du Syndicat des Portes de Provence (SYPP) afin que l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes adhère au Syndicat des Portes de Provence, syndicat de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés du sud Drôme Ardèche et du nord Vaucluse. Le traitement des déchets ménagers et assimilés, le transport, le tri et la valorisation des déchets seraient alors réalisés par le SYPP.

Par arrêté préfectoral n°2014358-0008 du 24 décembre 2014, la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan a intégré le SYPP pour la totalité de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2015.

Tous les contrats liés aux déchets (collecte et/ou traitement, reprise de matériaux...) précédemment passés respectivement par les Communautés de Communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan, ainsi que par la commune de Grignan avaient été exécutés à compter du 1^{er} janvier 2014 par la CCEPPG (au 1^{er} avril 2014 pour ceux concernant la commune de Grignan). En janvier ou février 2015 (selon la nature des contrats) de nouveaux contrats harmonisés ont été exécutés pour l'ensemble du territoire.

Présentation du territoire

Depuis début 2015, tous les contrats en matière d'environnement couvrent la totalité du territoire de la Communauté de Communes. Tous ces contrats liés à la collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables, papiers, verre, cartons, encombrants) ont pris fin au 31 décembre 2018.

A la fin de l'année 2017 et au cours de l'année 2018, une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de gestion des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes a été menée. A la suite de cette étude, la Communauté de Communes a décidé de mettre en œuvre de nouveaux schémas de collecte des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2019. L'ensemble des flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables, papiers, verre) seront collectés en points d'apport volontaire à partir du premier trimestre 2025. La collecte en porte à porte sera supprimée sur l'ensemble du territoire.

Par conséquent, une nouvelle consultation a été lancée pour l'ensemble des contrats de collecte des déchets ménagers et assimilés pendant l'été 2018, les contrats ont commencé à être exécutés le 1^{er} janvier 2019.

Le marché de prestations de services de conteneurisation et de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes est désormais allotie de la façon suivante :

Lot 1 : Conteneurisation des ordures ménagères et de la collecte sélective en bac (Prestataire retenu : ESE)

Fourniture et pose des bornes d'apport volontaire (bornes aériennes, conteneurs enterrés / semi-enterrés) (Prestataire retenu : SULO) – (Nouveau marché au 1^{er} janvier 2023)

Lot 3 : Collecte des OMR, des RSHV, des cartons et des encombrants, lavage des bacs et des conteneurs avec exploitation du quai de transfert (variante obligatoire) (Prestataire retenu : SMN NICOLLIN) ; la variante avec exploitation du quai de transfert n'a pas été retenue.
OMR : ordures ménagères résiduelles ; RSHV : Recyclables Secs Hors Verre (emballages recyclables et papiers)

Lot 4 : Collecte du verre, lavage des colonnes et des conteneurs (Prestataire retenu : VIAL)

Présentation du territoire

En parallèle de l'étude technique concernant les schémas de collecte des déchets, une étude financière a également été menée. La Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan devait en effet se prononcer sur le choix de son mode de financement du service de gestion des déchets avant le 15 octobre 2018 (date limite imposée par les services fiscaux).

Sur la base des travaux de la commission environnement, initiés dès 2014, le Président de la Communauté de Communes a proposé la mise en œuvre de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagère) sur l'ensemble du territoire lors du conseil communautaire du 13 octobre 2018, le vote des conseiller(e)s communautaires a été favorable à cette proposition (par 26 voix pour, 15 voix contre et 2 abstentions).

Différents mécanismes ont été mis en œuvre dans le cadre de l'instauration de la TEOM :

- Un plafonnement de la valeur locative des locaux à usage d'habitation passibles de la TEOM a été fixé à 2,5 fois la valeur locative moyenne intercommunale.
- Des zones pour unification progressive du taux de TEOM ont été définies en fonction des territoires des anciennes Communauté de Communes, afin de limiter les hausses de cotisation résultant de l'harmonisation des différents modes de financement.

Par conséquent, à compter du 1^{er} janvier 2019, le système de financement du service gestion des déchets est harmonisé. L'année 2018 a été la dernière année de facturation de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour les 14 communes concernées.

L'année 2020 a connu une crise sanitaire sans précédent avec la COVID-19. La Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan et son service Développement Durable notamment se sont adaptés tout au long des étapes de cette crise aussi soudaine que complexe. La gestion des déchets s'est poursuivie avec une adaptation permanente. Les déchèteries ont été fermées par manque d'exutoires au mois de mars. Un service a été réouvert dès le mois d'avril. Les sites ont ouvert en fonction des contraintes s'adaptant de façon permanente. Il est à souligner qu'aucune collecte d'ordures ménagères, d'emballages ménagers recyclables, de papiers, de verre et de cartons n'a été stoppée. Elles ont été maintenues tout au long de l'année sans aucune interruption.

Présentation du territoire

L'année 2020 restera donc notamment particulière en termes de tonnages et de fréquentation des sites de déchèteries. Les comparaisons d'évolution avec l'année 2020 doivent par conséquent être analysées finement.

En date du 15 décembre 2022, le conseil communautaire s'est positionné favorablement à la participation de la CCEPPG à un marché groupé de collecte des déchets ménagers et assimilés avec la Communauté de Communes Dieulefit - Bourdeaux et la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche.

En effet, afin d'assurer une gestion optimale de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur leur territoire respectif, les trois intercommunalités ont convenu de créer un groupement de commandes afin d'obtenir une offre économiquement plus avantageuse que si elles procédaient individuellement à une consultation. Pendant l'année 2023, les trois intercommunalités ont donc travaillé en étroite collaboration.

Une consultation a donc été lancée pendant l'été, avec un marché allotié de la manière suivante :
Lot n°1 : Collecte des ordures ménagères résiduelles et lavage des contenants
Lot n°2 : Collecte sélective en grue, en bacs et diffus et lavage des contenants

Le premier lot a été attribué à SMN NICOLLIN, le second lot a été attribué à COVED pour un début d'exécution au 1^{er} janvier 2024.

Durant l'année 2023, la création des points d'apport volontaire de déchets s'est poursuivie. En décembre 2023, dix-huit communes sont équipées d'une collecte intégrale en points d'apport volontaire : Chamaret, Chantemerle Les Grignan, Colonzelle, Grignan, Grillon, Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon, Réauville, Richerenches, Roussas, Rousset Les Vignes, Saint Pantaléon les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan, Valaurie et Visan.

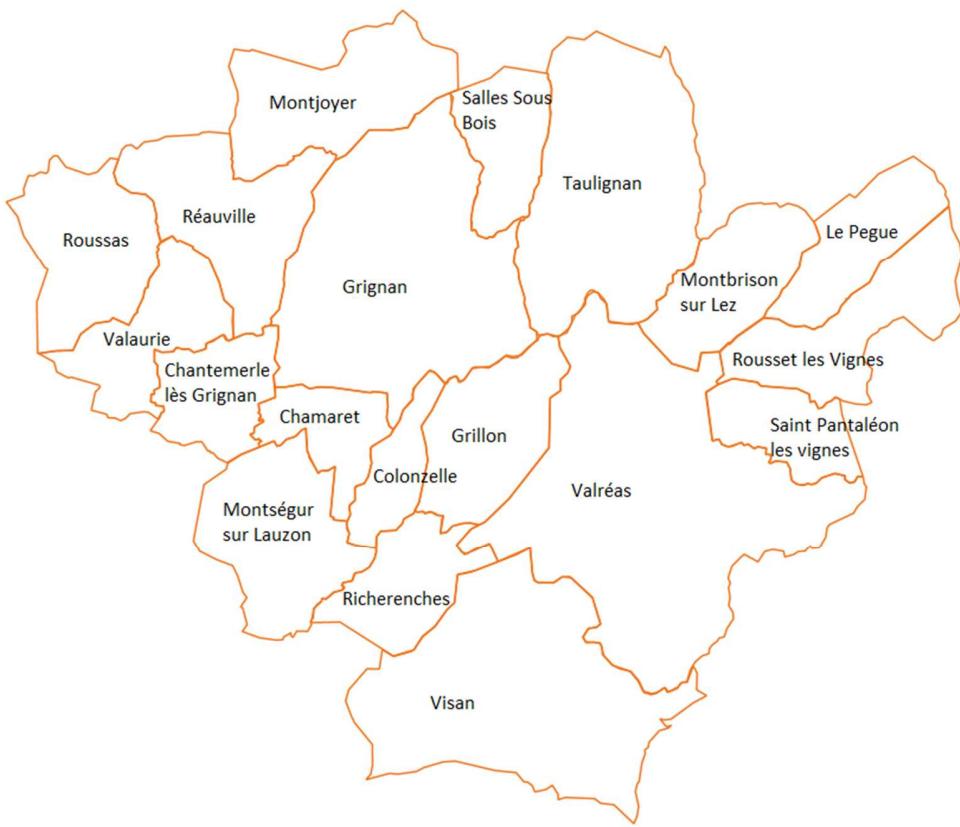
Sur chaque point d'apport volontaire, un contenant est présent pour chacun des flux suivants : ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables, verres et papiers. Le flux du carton n'est pas présent systématiquement.

Le territoire

19 communes qui représentent 23 386 habitants (soit – 0,179 % par rapport à 2022).

Répartition du nombre d'habitants :

Chamaret.....	529	Richerenches.....	617
Chantemerle-lès-Grignan.....	247	Roussas.....	391
Colonzelle.....	561	Rousset-les-Vignes	288
Grignan.....	1 633	Saint Pantaléon Les Vignes	432
Grillon	1 788	Salles Sous Bois.....	205
Le Pègue	371	Taulignan	1 673
Montbrison-sur-Lez	284	Valaurie.....	718
Montjoyer.....	284	Valréas.....	9 616
Montségur sur Lauzon	1 381	Visan.....	1 962
Réauville.....	406		



Système de collecte des déchets sur le territoire

- Collecte des ordures ménagères :

Plusieurs systèmes de collecte sont mis en place sur le territoire.

A la fin de l'année 2023, les communes de Chamaret, Chantemerle Les Grignan, Colonzelle, Grignan, Grillon, Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon, Réauville, Richerenches, Roussas, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan, Valaurie et Visan sont collectées en points d'apport volontaire.

La commune de Valréas est collectée en porte à porte et en bacs de regroupement.

Les fréquences de collecte peuvent varier d'une commune à l'autre et selon les secteurs géographiques d'une commune. A Valréas le centre-ville/ centre-bourg, et les extérieurs sont collectés à des fréquences différentes (du C1 au C5).

- Collecte sélective :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan a mis en place l'extension des consignes de tri, grâce à un appel à projet de CITEO pour lequel le SYPP a candidaté et a été lauréat. Désormais tous les emballages ménagers peuvent être déposés dans les colonnes / conteneurs emballages recyclables.

En plus des emballages habituels, les petits métaux (couvercles, capsules...), les barquettes plastiques, les pots de yaourts / compotes / crème fraîche, les films plastiques (suremballages...)... sont également acceptés sur notre centre de tri.

Depuis l'été 2019, il a été mis fin à la collecte des bacs et sacs jaunes pour les communes de Grillon, Richerenches, Valréas et Visan. Tous les emballages recyclables sont désormais collectés en points d'apport volontaire sur la totalité du territoire. Les usagers ne dépendent plus d'un jour de collecte et peuvent déposer leurs déchets quand ils le souhaitent.

Cette modification a été réalisée en cohérence avec l'extension des consignes de tri grâce à laquelle le volume des emballages recyclables augmente, la fréquence de collecte en porte à porte tous les quinze jours devenait inadaptée.

Pour les autres flux (verres et papiers), tout le territoire est collecté en points d'apport volontaire (colonnes aériennes, conteneurs enterrés ou semi-enterrés).

Grâce à l'appel à projet de CITEO, une collecte des papiers graphiques pour les administrations a également été mise en œuvre (4 colonnes ont été placées respectivement à la Mairie de Valréas (CTM), au Lycée Revoul, au Collège Vallis Aéria et sur l'Espace Germain Aubert).

Chaque flux (emballages divers, papiers et verres) est collecté séparément et suit sa filière spécifique de traitement.

- Collecte des cartons :

Les cartons des professionnels de la commune de Valréas sont collectés une fois par semaine en porte à porte. Toutes les communes (sauf Valréas) sont équipées d'une ou plusieurs colonnes de 5 m³. Ces colonnes sont disponibles pour la collecte des cartons épais (bruns ou blancs) des particuliers et des professionnels.

Présentation du territoire

Les communes de Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Réauville, Roussas, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon Les Vignes et Salles sous Bois disposent d'une colonne de 5 m³. Depuis le mois d'octobre 2021, les communes de Chamaret, Chantemerle Lès Grignan, Colonzelle, Grignan, Richerenches, Taulignan et Valaurie disposent de 2 colonnes de 5 m³. Les communes de Grillon, Montségur sur Lauzon et Visan disposent, quant à elles, de 3 colonnes de 5 m³.

- Collecte des encombrants :

Les administrés des communes de Grillon, Richerenches, Taulignan, Valréas et Visan ont bénéficié d'une collecte des encombrants en porte à porte une fois par mois (le premier lundi du mois) sur la base d'une inscription téléphonique préalable auprès du prestataire (SMN NICOLLIN). Cette collecte prend fin le 31 décembre 2023 dans le cadre des nouveaux contrats passés sans cette prestation.

- Déchèteries :

Trois déchèteries sont présentes sur le territoire : Grignan, Valaurie et Valréas.

Pg. 10

Les ordures ménagères

Les ordures ménagères

Organisation du service de collecte

L'ensemble des communes est collecté par un prestataire (SMN NICOLLIN, MONTPELLIER, 34).

Chamaret	Chantemerle Lès Grignan	Colonzelle	Grignan	Grillon	Le Pègue
CSE Collecte en PAV	CSE Collecte en PAV	CSE Collecte en PAV	CE/CSE/CA Collecte en PAV	CE/CSE Collecte en PAV	CSE/CA Collecte en PAV depuis septembre

Montbrison sur Lez	Montjoyer	Montségur s/ Lauzon	Réauville	Richerenches	Roussas
CSE Collecte en PAV	CSE/CA Collecte en PAV	CSE Collecte en PAV	CSE Collecte en PAV	CSE Collecte en PAV depuis octobre	CSE Collecte en PAV

Rousset Les V.	St Pantaléon	Salles sous Bois	Taulignan	Valaurie	Valréas	Visan
CSE Collecte en PAV depuis septembre	CSE Collecte en PAV	CSE Collecte en PAV	CSE Collecte en PAV	CSE Collecte en PAV	PàP et BdR : village et extérieur CE/CSE	CE/CSE/CA Collecte en PAV

PàP : porte à porte ; BdR : bacs de regroupement ; CE : conteneur enterré ; CSE : conteneur semi-enterré ; CA : colonne aérienne ; PAV : point d'apport volontaire

Les ordures ménagères

Dotation des communes en bacs, conteneurs et colonnes

La Communauté de Communes loue des bacs Ordures Ménagères auprès d'un prestataire (ESE France SA, CHALON SUR SAONE, 71).

Chamaret	Chantemerle Lès Grignan	Colonzelle	Grignan	Grillon	Le Pègue	Montbrison sur Lez
5 CSE	3 CSE	6 CSE	13 CSE, 3 CE, 2 CA	14 CSE 2 CE	16 bacs jusqu'en septembre puis 3 CSE, 2 CA	3 CSE

Montjoyer	Montségur s/ Lauzon	Réauville	Richerenches	Roussas	Rousset Les V.
4 CSE, 2 CA	12 CSE	4 CSE	340 bacs jusqu'en octobre puis 6 CSE	6 CSE	13 bacs jusqu'en septembre puis 3 CSE

St Pantaléon	Salles sous Bois	Taulignan	Valaurie	Valréas	Visan
5 CSE	2 CSE	16 CSE	6 CSE	2 673 bacs 7 CSE, 6 CE, 1 CA	2 CE, 15 CSE, 2 CA

CE : conteneur enterré ; CSE : conteneur semi-enterré ; CA : colonne aérienne

Fin décembre, le volume total de bacs était de 640 280 litres (soit 640,28 m³).

Nous avions 1 349 m³ en 2018, soit une baisse de volume de près de 52,5 % depuis la mise en œuvre du schéma de collecte en 2019 et la création des points d'apport volontaire.

L'ensemble du parc de bacs est en location depuis 2015, ce qui permet notamment d'avoir une maintenance sur ces équipements.

NB : Les bacs mis à disposition dans le cadre de la redevance spéciale ne sont pas comptabilisés. Ces bacs sont réservés pour l'usage des professionnels inscrits à la collecte spécifique.

Fréquences de collecte hebdomadaire

Les fréquences de collecte varient d'une commune à l'autre en fonction des besoins. La collecte des points d'apport volontaire en OM est effectuée généralement deux fois par semaine tout au long de l'année. Une troisième collecte peut être ajoutée sur certains points avec l'effet de la saisonnalité.

La commune de Valréas est collectée entre une et trois fois par semaine selon les quartiers, le centre ville est collectés en C5.

Tonnages

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct
2022	498,88	452,88	498,70	510,62	555,84	527,46	571,16	625,16	542,28	504,14
2023	484,12	438,20	456,00	477,72	566,14	522,40	557,84	561,49	488,60	490,56

	Nov	Dec	Total
2022	502,60	509,62	6 299,34
2023	441,28	482,04	5 966,39

Soit, 3 107,16 T collectées en porte à porte / bacs de regroupement et 2 859,23 T collectées en points d'apport volontaire (colonnes aériennes, conteneurs enterrés ou semi-enterrés) en 2023.

Traitement

Par arrêté préfectoral 2014358-0008 du 24 décembre 2014, la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés a été confiée au Syndicat des Portes de Provence depuis le 1^{er} janvier 2015.

Les ordures ménagères des communes sont traitées sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) COVED à Roussas, par enfouissement. A compter de novembre 2023, les ordures ménagères sont déposées à SYPROVAL.

Pg. 13

Les ordures ménagères

SYPROVAL est une unité de préparation de combustible. Cette installation propriété du SYPP et de ses habitants est une étape intermédiaire avant l'enfouissement. Elle a été conçue et est exploitée par COVED/ PAPREC par une délégation de service public.

Elle prend en charge les ordures ménagères et les déchets non-recyclables des déchèteries et des entreprises.

Après passage sur deux chaînes distinctes de préparation de combustibles cette installation permet de limiter de 50% les déchets éliminés à l'enfouissement. Le combustible produit est utilisé dans des fours et chaufferies industrielles, différents matériaux incombustibles sont orientés vers les industries du recyclage et une partie des déchets destinés à l'enfouissement sont stabilisés par un système de bio séchage pour limiter leur poids, leur volume et leur pouvoir méthanogène.

La collecte sélective

Organisation du service de collecte

L'ensemble des communes est collecté par des prestataires. Les emballages divers et les papiers sont collectés par SMN NICOLLIN (MONTPELLIER, 34). Le verre est collecté par VIAL SAS (VERGEZE, 30). Ces flux sont collectés entièrement en apport volontaire en conteneurs enterrés / semi-enterrés ou en colonnes aériennes.

Dotation des communes en conteneurs et colonnes aériennes

Concernant les colonnes aériennes et les conteneurs enterrés ou semi-enterrés, ils appartiennent à la Communauté de Communes.

Chamaret	Chantemerle Lès Grignan	Colonzelle	Grignan (hors camping)	Grillon (hors camping)	Le Pègue
Emballages : 4 colonnes Papiers : 3 colonnes Verre : 4 colonnes	Emballages : 4 colonnes Papiers : 2 colonnes Verre : 2 colonnes	Emballages : 3 colonnes Papiers : 3 colonnes Verre : 3 colonnes	Emballages : 12 colonnes, 2 CE, 1 CSE Papiers : 6 colonnes et 1 CE Verre : 10 colonnes et 2 CE	Emballages : 4 colonnes, 1 CE, 3 CSE Papiers : 6 colonnes, 2 CSE Verre : 6 colonnes, 2 CSE	Multimatériaux : 4 colonnes Verre : 2 colonnes

Montbrison sur Lez	Montjoyer (hors abbaye)	Montségur s/ Lauzon	Réauville	Richerenches	Roussas (hors Domaine Bour)
Emballages : 2 colonnes Papiers : 2 colonnes Verre : 2 colonnes	Emballages : 3 CSE, 2 colonnes Papiers : 1 CSE, 1 colonne Verre : 1 CSE, 1 colonne	Emballages : 5 colonnes, 2 CSE Papiers : 6 colonnes, 1 CSE Verre : 5 colonnes, 2 CSE	Emballages : 1 colonne, 1 CSE Papiers : 1 colonne, 1 CSE Verre : 1 colonne, 1 CSE	Multimatériaux : 7 colonnes Verre : 3 colonnes	Emballages : 2 colonnes, 2 CSE Papiers : 2 colonnes, 1 CSE Verre : 2 colonnes, 2 CSE

Pg. 15

La collecte sélective

Rousset Les V.	St Pantaléon	Salles sous Bois	Taulignan	Valaurie (hors Eyguebelle)	Valréas (hors privés)	Visan (hors camping)
Multimatériaux : 4 CSE Verre : 2 CSE	Emballages : 3 colonnes Papiers : 3 colonnes Verre : 3 colonnes	Emballages : 2 colonnes Papiers : 1 colonne Verre : 2 colonnes	Emballages : 9 colonnes Papiers : 8 colonnes Verre : 8 colonnes	Emballages : 2 colonnes, 2 CSE Papiers : 2 colonnes, 1 CSE Verre : 3 colonnes, 1 CSE	Emballages : 29 colonnes, 7 CSE, 4 CE Papiers : 14 colonnes, 4 CSE, 3 CE Verre : 20 colonnes, 4 CSE, 3 CE	Emballages : 9 colonnes, 2 CE Papiers : 8 colonnes, 1 CE Verre : 8 colonnes, 2 CE

Soit un total de 257 colonnes aériennes, 51 conteneurs semi-enterrés et 21 conteneurs enterrés ; 329 équipements en faveur du tri sélectif.

Fréquences de collecte

Concernant la collecte en points d'apport volontaire, les fréquences varient en fonction des flux et en fonction des remplissages des colonnes aériennes et des conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Les collectes s'adaptent également à la saisonnalité.

Tonnages

> Emballages divers :

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
2022	32,06	32,62	35,98	34,82	38,06	44,5	38,42	58,2	41,4	39,44	40,38	42,28	478,16
2023	46,18	34,2	43,2	46,16	57,58	47,16	53,68	61,0	50,82	53,14	45,12	43,38	581,62

> Papiers :

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
2022	26,58	16,96	43,54	24,52	15,9	39,28	15,1	30,26	27,84	21,84	33,46	7,7	302,98
2023	24,0	28,88	17,26	18,1	28,68	17,14	11,78	32,56	15,46	11,14	23,22	14,56	242,78

> Verre :

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
2022	65,5	56	77,54	81,92	89,9	109,86	109,26	165,12	73,12	87,12	53,28	95,04	1063,66
2023	67,44	68,5	73,4	71,7	123,06	95,5	107,22	139,56	86,18	71,86	70,3	59,64	1034,36

Traitement

La compétence traitement des déchets ménagers et assimilés a été confiée au Syndicat des Portes de Provence.

Le flux des emballages divers est traité au centre de tri METRIPOLIS à Portes Lès Valence (26).

Le flux des papiers est traité au centre de regroupement PLANCHER à Montélimar (26).

Le verre est traité au centre de réception IPAQ à Lavilledieu (07).

Les déchets recyclables apportés par les prestataires pour le compte de la Communauté de Communes sont réceptionnés au sein des centres de tri où les déchets sont triés en différentes fractions recyclables. Ils sont ensuite conditionnés puis revendus aux industriels. Les déchets seront transformés et valorisés en vue d'une réutilisation.

La collecte sélective permet donc de réduire les quantités de déchets traités par enfouissement, ainsi que la préservation des matières premières.

Les refus de tri, qui sont des déchets déposés dans les conteneurs de tri sélectif par les usagers mais qui ne correspondent pas aux consignes de tri, sont quant à eux envoyés vers une filière de valorisation énergétique après passage en centre de tri.

Acier (boîtes de conserve, canettes, barquettes...) : L'acier est transporté dans une aciéria où il est broyé, fondu puis étiré et transformé en bobines, en barres ou en fils. L'acier arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.

Carton (emballages et briques alimentaires) : Le carton est transporté dans une papeterie. Les fibres sont raffinées puis essorées, séchées et pressées. Il est ainsi obtenu de la feuille de papier qui est enroulée en grosses bobines. Une fois à la cartonnerie, ces feuilles de papier sont déclinées en nouveaux produits, ou en emballage.

Aluminium (canettes, aérosols...) : L'aluminium est compacté en balles pour être transporté vers un centre d'affinage où il est broyé puis passé au four pour être fondu. L'aluminium ainsi fondu est ensuite coulé en lingots ou transporté sous forme liquide. Il arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.

Plastique (bouteilles, flacons, barquettes...) : Les plastiques sont compactés puis transportés vers un centre de régénération. Ils sont ensuite broyés en paillettes et plongés dans l'eau. Les paillettes et les granulés ainsi obtenus sont envoyés au recycleur qui les transforme en nouveaux produits ou en emballages.

(source : SYPP)

Les autres collectes de déchets

Collecte des cartons

Les cartons des professionnels sont collectés sur la commune de Valréas une fois par semaine par le prestataire SMN NICOLLIN. 73,12 tonnes de cartons ont été collectées auprès des professionnels (67 tonnes en 2022).

21 colonnes de 5 m³ ont été positionnées, à la fin du premier trimestre 2019, respectivement dans les communes de Chamaret (2 colonnes), Chantemerle Lès Grignan, Colonzelle, Grignan, Grillon (2 colonnes), Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon (2 colonnes), Réauville, Richerenches, Roussas, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan, Valaurie et Visan. Auparavant, les communes citées ci-avant (sauf Grillon) étaient dotées de bennes, type benne pélican, installées à partir de mai 2015.

En 2019, les 21 colonnes cartons ont été achetées par la Communauté de Communes auprès de SULO, elles ont remplacé les bennes initialement louées auprès de SMN NICOLLIN depuis 2015.

Suite à l'acquisition de 10 nouvelles colonnes en 2021/2022, 31 colonnes sont actuellement positionnées sur notre territoire, respectivement dans les communes de Chamaret (2 colonnes), Chantemerle Lès Grignan (2 colonnes), Colonzelle (2 colonnes), Grignan (2 colonnes), Grillon (3 colonnes), Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon (3 colonnes), Réauville, Richerenches (2 colonnes), Roussas, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan (2 colonnes), Valaurie (2 colonnes) et Visan (3 colonnes).

Ces équipements ont permis de collecter 134,92 tonnes de cartons sur l'année 2022 (134,52 tonnes en 2022) ; il s'agit de cartons de particuliers et de professionnels.

Collecte des encombrants (hors déchèteries)

Les encombrants des particuliers sont collectés en porte à porte sur les communes de Grillon, Richerenches, Taulignan, Valréas et Visan sur la base d'une inscription téléphonique auprès du prestataire SMN NICOLLIN. Un numéro vert a été mis en place à cet effet. Cette collecte est organisée le premier lundi de chaque mois. Les déchets sont déposés en bordure de voie publique.

31,28 tonnes d'encombrants ont été collectées auprès des particuliers (26,90 tonnes en 2022).

Collecte des textiles

Des colonnes de collecte spécifiques sont mises en place sur le territoire, elles permettent de collecter les textiles, le linge de maison et les chaussures. La mise à disposition de colonnes et la collecte sont gratuites pour la Communauté de Communes.

Un seul prestataire est désormais présent sur notre territoire (hors déchèteries) : LE RELAIS (32 colonnes), l'organisme ECO TEXTILE ayant décidé d'arrêter les collectes en 2020.

LE RELAIS a collecté 64,64 tonnes (43,76 tonnes en 2022).

La crise sanitaire a eu de fortes conséquences sur la collecte textile qui a été stoppée plusieurs mois suite notamment à l'arrêt de fonctionnement des exutoires.

Encore en 2021 la collecte a été très problématique. Les fréquences ne sont pas adaptées et ce flux subit un vandalisme permanent. Les textiles sont souvent extraits des colonnes, laissés au sol, laissant penser à une saturation des colonnes alors que ce n'est pas nécessairement le cas. Fin 2022, il a été noté une amélioration de cette collecte avec la modification de l'organisation de LE RELAIS.

Sur les trois déchèteries, des bornes de textiles ont également été installées au cours de l'année 2022 via un second prestataire PHILTEX suite aux problématiques de collectes récurrentes les années précédentes. 10,784 T ont ainsi été collectées.

Collecte de l'amiante

En 2023, la collecte de l'amiante des particuliers a été organisée sur la base d'une inscription préalable auprès du SYPP avec le dépôt d'un dossier formalisé. Après acceptation dudit dossier, l'usager pouvait déposer son amiante sur un centre basé à LAVILLEDIEU (Ardèche) jusqu'à 300 kg gratuitement. Au-delà, l'amiante était facturée à hauteur de 350 € HT/T.

Collecte des biodéchets

Dans le cadre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) et pour répondre à l'obligation de séparation des biodéchets (déchets biodégradables) des ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2024, la CCEPPG a choisi d'adopter des mesures de captation des biodéchets multiples et adaptées aux typologies d'habitats à travers :

Pg. 20

Les autres collectes de déchets

- le compostage individuel dans les habitats pavillonnaires avec jardin :

Acquisition et vente de composteurs individuels aux particuliers. La distribution des composteurs était réalisée par le Syndicat des Portes de Provence, la Communauté de Communes a repris cette opération en 2022. 300 composteurs ont été acquis pour un montant de 24900 € HT, auprès de l'association XP2I, une association en atelier et chantier d'insertion de Puygiron (26).

En 2023, la CCEPPG comptabilise 1206 équipements distribués, ce qui représente environ 11,3% de nos foyers (ce chiffre inclut les composteurs individuels distribués par les précédentes intercommunalités).

Avec un estimatif de 67kg/an de déchets détournés, les composteurs individuels représentent environ 177,8 T de déchets détournés par an.

- le compostage collectif à destination de l'habitat collectif (villages, quartiers de la ville centre, habitat vertical).

Acquisition et mise en place de placettes de compostage collectif (16 placettes de compostage sont en place sur le territoire de la CCEPPG fin 2023. 10 nouvelles placettes sont en commande auprès du chantier d'insertion RENOVAL de la Ville de Valréas (84). Une convention de partenariat a été mise en œuvre.)

Parmi les 16 lieux en fonctionnement, trois placettes concernent des établissements scolaires. Treize placettes sont donc ouvertes aux particuliers. Ce qui représente environ 325 foyers (25 foyers par placette), soit 3,1% de nos foyers.

Avec un estimatif de 65kg/an de déchets détournés, les composteurs collectifs représentent environ 46,5 T de déchets détournés par an.

- le compostage autonome en établissement :

La cantine centrale des écoles de Valréas (84) a installé sa placette en novembre 2021.

La cantine de l'école de Visan (84) a installé sa placette en août 2022.

Le collège Vallis Aeria de Valréas (84) a installé sa placette en juin 2023.

Les composteurs pour deux crèches (Grignan et Roussas, 26) ont été mis en place en septembre 2023.

Les tonnages détournés ne sont pas connus à ce jour.

La CCEPPG s'est lancée avec le SYPP dans l'organisation de formations de guides composteurs et de référents de site. Depuis 2021, trois sessions de formation de Guides composteur ont été organisées en partenariat avec le SYPP, 2 sessions de formation de Référents de site ont été organisées également (soit 75 personnes formées).

Pg. 21

Les autres collectes de déchets

La CCEPPG a pour projet de recruter un(e) chargé(e) de mission Biodéchets et Compostage.

La personne concernée aura notamment pour tâches :

- de garantir la prévention et la gestion de proximité des biodéchets,
- d'être un référent technique à l'échelle du territoire communautaire,
- d'assurer la mise en œuvre opérationnelle et d'animer par ailleurs des relais de terrain pour démultiplier son action.

Les déchèteries

Mode de gestion des structures

La Communauté de Communes dispose de trois déchèteries sur son territoire : Grignan, Valaurie et Valréas.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les hauts de quai (gardiennage) des déchèteries sont gérés par des agents de la Communauté de Communes, les bas de quai sont gérés par le Syndicat des Portes de Provence.

Accès des particuliers et des professionnels

L'accès aux déchèteries intercommunales est réservé aux particuliers et artisans, commerçants, entreprises soumis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Ces usagers doivent résider (particuliers) ou avoir leur siège social (professionnels) exclusivement sur les communes de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan.

Afin d'équilibrer les fréquentations des déchèteries, des zonages géographiques ont été mis en place :

- Les particuliers des communes de Grillon, Montbrison sur Lez, Le Pègue, Rousset Les Vignes, Saint Pantaléon Les Vignes, Valréas, Richerenches et Visan peuvent accéder à la déchèterie intercommunale située à VALREAS.
- Les particuliers des communes de Chamaret, Colonzelle, Grignan, Montségur sur Lauzon, Salles sous Bois et Taulignan peuvent accéder à la déchèterie intercommunale située à GRIGNAN.
- Les particuliers de toutes les communes de la Communauté de Communes à savoir Chamaret, Chantemerle Lès Grignan, Colonzelle, Grignan, Grillon, Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon, Réauville, Roussas, Rousset Les Vignes, Saint Pantaléon Les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan, Valaurie, Valréas, Richerenches et Visan peuvent accéder à la déchèterie intercommunale située à VALAURIE.

- L'accès des véhicules communaux respectent les mêmes règles d'accès citées ci-dessus pour les particuliers.

Les artisans, commerçants, entreprises qui ont leur siège social sur une des communes de la Communauté de Communes peuvent accéder aux trois déchèteries sans distinction.

Les professionnels ayant un chantier sur le territoire de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan peuvent également avoir accès aux structures, même si leur siège social est situé sur une commune différente (et même s'ils ne sont pas soumis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Les professionnels présentent un justificatif délivré par le client ou la mairie où se déroule le chantier.

Le passage des professionnels est facturé 15 euros pour chacun des sites (hors dépôt de carton et de ferraille pour lesquels les apports sont gratuits).

Amplitude horaire des déchèteries

	GRIGNAN		VALAURIE		VALREAS	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi
Lundi	8h30-12h		8h30-12h	14h-18h	8h30-12h	14h-18h
Mardi	8h30-12h	14h-18h			8h30-12h	14h-18h
Mercredi	8h30-12h			14h-18h	8h30-12h	14h-18h
Jeudi	8h30-12h	14h-18h	8h30-12h			14h-18h
Vendredi	8h30-12h		8h30-12h	14h-18h	8h30-12h	14h-18h
Samedi	8h30-12h	14h-18h	8h30-12h	14h-18h	8h30-12h	14h-18h
Amplitude horaire hebdomadaire	33 heures		30 heures		41,5 heures	

Depuis 2021, il a été décidé de mettre en place des horaires d'été (du 1^{er} juillet au 31 août) : les 3 sites sont ouverts du lundi au samedi de 7h30 à 13h15 en continu (sauf les jours fériés). Durant cette période, les 3 déchèteries sont fermées les après-midi (amplitude horaire hebdomadaire des 3 sites : 34h30).

Pg. 24

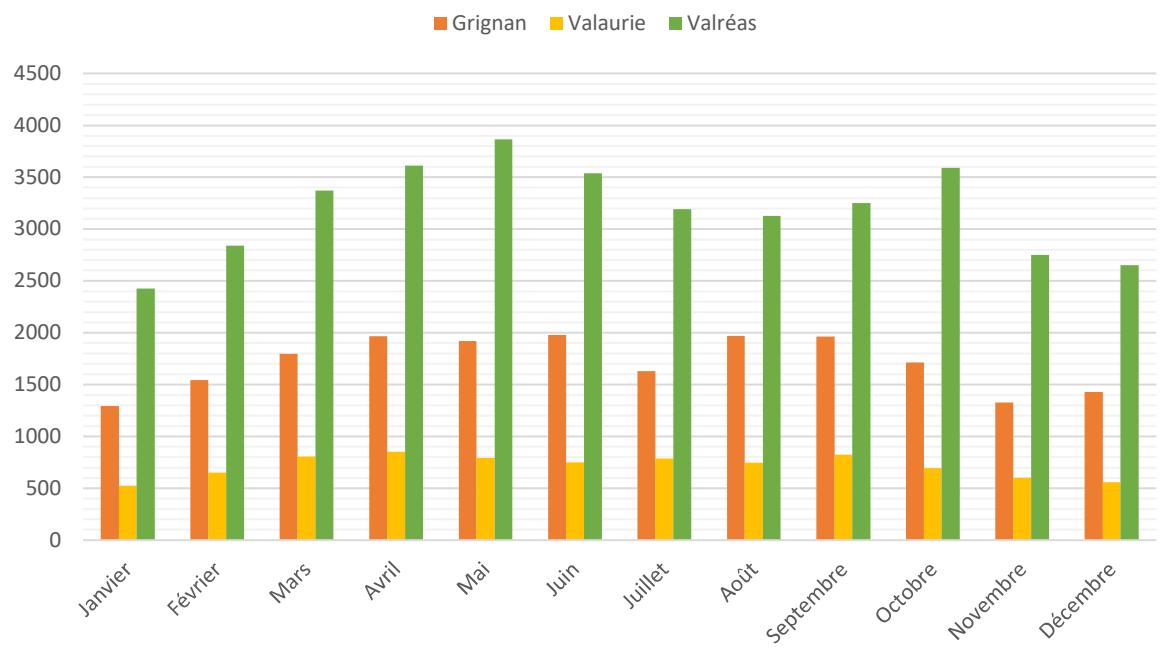
Les déchèteries

Fréquentation

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
2022	1354	1076	2091	1595	1777	1500	1773	1975	1726	1673	1304	1292	19 136
	Grignan	1293	1542	1797	1967	1918	1978	1630	1971	1965	1715	1326	20 532
2023	615	674	725	772	758	600	664	598	831	847	631	534	8 249
	Valaurie	525	650	806	851	791	750	786	747	825	693	603	8 586
2022	2067	2984	3032	3301	3504	3070	1626	2456	3707	3574	2994	2862	35 177
	Valréas	2428	2839	3372	3612	3867	3538	3193	3128	3249	3590	2752	2653

Ces chiffres prennent en compte les fréquentations des artisans, mairies et particuliers.

La fréquentation des déchèteries en 2023



Tonnages

	GRIGNAN	VALAURIE	VALREAS	TRAITEMENT
Cartons (tonnes)	41,18 (43,46 en 2022)	41,60 (46,86 en 2022)	162,18 (159,38 en 2022)	Fabrication de nouveaux cartons.
Encombrants (tonnes)	343,40 (356,06 en 2022)	202,33 (228,522 en 2022)	1 051,92 (1 153 ,36 en 2022)	Enfouissement en ISDND COVED Roussas / SYPROVAL
DMS (tonnes) (dont EcoDDs)	36,22 (31,695 en 2022)	14,89 (12,185 en 2022)	59,96 (60,219 en 2022)	Valorisation énergétique, élimination ou recyclage.
DEEE (tonnes)	66,70 (71,088 en 2022)	32,59 (31,263 en 2022)	175,62 (169,499 en 2022)	Rénovation, recyclage ou valorisation énergétique.
Ferraille (tonnes)	78,80 (77,82 en 2022)	41,38 (47,26 en 2022)	181,42 (193,90 en 2022)	Fondue en acierie pour former des lingots réutilisables pour la fabrication d'objets en fer.
Gravats (tonnes)	853,83 (848,99 en 2022)	361,33 (386,80 en 2022)	1 764,16 (1 849,87 en 2022)	Recyclage en remblais routiers servant à la composition des chaussées.
Huiles minérales (tonnes)	4,23 (3,51 en 2022)	2,61 (1,62 en 2022)	7,74 (6,84 en 2022)	Valorisation énergétique ou raffinées pour obtenir une nouvelle huile.
Huiles végétales (tonnes)	1,27 (0,727 en 2022)	0,39 (1,11 en 2022)	1,56 (1,816 en 2022)	Valorisation en biocarburants ou biocombustibles.

Pg. 26

Les déchèteries

	GRIGNAN	VALAURIE	VALREAS	TRAITEMENT
Végétaux (tonnes)	569,30 (556,86 en 2022)	283,32 (275,78 en 2022)	1 436,26 (1 388,308 en 2022)	Compostage
Pneus (tonnes)	Déchets non collectés sur la déchèterie	14,09 (9,92 en 2022)	8,72 (11,835 en 2022)	Fabrication de nouveaux produits (aires de jeux, piste d'athlétisme)
Bois (tonnes)	209,14 (196,48 en 2022)	93,90 (100,54 en 2022)	491,62 (489,24 en 2022)	Fabrication de panneaux de bois aggloméré
Néons, lampes (tonnes)	0,46 (0,187 en 2022)	0,125 (0 en 2022)	0,423 (0,636 en 2022)	Valorisation matière
Piles et accumulateurs (tonnes)	0,426 (0,502 en 2022)	0 (0 en 2022)	0,448 (0,68 en 2022)	Valorisation matière
Eco-Maison (tonnes) Mise en place octobre 2017	146,70 (121,26 en 2022)	85,68 (71,32 en 2022)	340,96 (272,16 en 2022)	Tri par matière et valorisation
Polystyrène (m ³)	372,00 (385,00 en 2022)	119,00 (134,00 en 2022)	497,00 (531,00 en 2022)	Broyé et compacté, il est recyclé à 100%, réutilisation matière
TOTAL (tonnes) (hors huiles et polystyrène)	2 346,16 (2 304,402 en 2022)	1 171,24 (1 232,73 en 2022)	5 673,69 (5 749,087 en 2022)	
Evolution 2022/2023	+1,81%	-4,99%	-1,31%	

DMS (déchets ménagers spéciaux) : liquides corrosifs (acides...), liquides à incinérer (solvants...), solides organiques (peinture, encre, colle, vernis...), produits peu réactifs, produits très réactifs, aérosols, produits à base de mercure, emballages souillés, radiographies...

DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) : petits appareils en mélange (micro-onde, grille-pain...), hors froid (four, gazinière...), froid (frigidaire, congélateur...), écrans (télévision, ordinateur...) ...

Le quai de transfert

Quai de transfert

Le quai de transfert situé à Valréas a été géré entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2018 par le SYPP. Un marché d'exploitation du quai de transfert et de transport des déchets transférés avait été confié à COVED (Roussas).

Suite à la consultation concernant le marché de prestations de services de conteneurisation et de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes, Lot 3 : Collecte des OMR, des RSHV, des cartons et des encombrants, lavage des bacs et des conteneurs avec exploitation du quai de transfert (variante obligatoire) ; après analyse des offres il a été décidé de ne pas retenir l'offre en variante avec l'exploitation du quai de transfert. Le quai de transfert a donc cessé d'être exploité au 31 décembre 2018.

Il a été restitué à la commune de Valréas, propriétaire des lieux.

Communication

Actions de communication

La Communauté de Communes a réalisé diverses actions :

- **Distribution des cahiers de texte** à l'ensemble des élèves des écoles élémentaires du territoire, soit 982 élèves.

Le cahier de texte regroupe diverses informations sur le tri et la préservation des ressources naturelles de la planète. Il est agrémenté d'une mascotte « Phoquontri » mise dans de nouvelles situations chaque année. (Opération réalisée avec la société GRAPHOT à Saint Paul Trois Châteaux)

- **Opérations de distribution du compost** réalisées, en partenariat avec le SYPP, le samedi 25 mars et le samedi 30 septembre sur le quai de transfert à Valréas (sur inscriptions préalables). Plus de 200 véhicules ont été accueillis, les usagers ont pu bénéficier de compost gratuit provenant du centre ALCYON de Bollène (lieu de traitement des déchets verts de nos déchèteries).

Pg. 30

Données financières

Données financières

DEPENSES	
Fonctionnement :	4 323 090 €
Collecte des ordures ménagères, des recyclables secs hors verre, des cartons et des encombrants, lavage des bacs et des conteneurs	1 388 529 €
Collecte du verre, lavage des conteneurs	54 519 €
Conteneurisation des ordures ménagères en bacs	33 012 €
SYPP (cotisations, bas de quai des déchèteries, transport, tri et traitement des déchets)	2 208 045 €
Annonce légale	2 768 €
Frais de personnel, honoraires médicaux, frais de déplacement	373 183 €
Formation (SST...)	242 €
Eau, électricité, téléphone	8 249 €
Fournitures, petits équipements, frais administratifs, assurance, EPI, carburant	13 914 €
Entretien/ maintenance bâtiments, équipements, véhicules	13 004 €
Communication (cahiers de texte, publications, spectacles écoles)	7 570 €
Subvention Coup de Pouce La Petite Ressourcerie / Ligue contre le cancer	18 110 €
Admissions en non-valeur	
Charges financières, intérêts, charges exceptionnelles, REOM	20 203 €
Amortissement	147 694 €
Cession, plus value	34 049 €
Investissement :	344 675 €
Emprunt capital (déchèterie Valaurie)	58 835 €
Création des points d'apport volontaire	241 591 €
Travaux divers (déchèteries, signalétiques, matériels)	9 553 €
Composteurs collectifs	9 459 €
Equipement camion plateau	4 838 €
Frais d'insertion	1 188 €
Matériel informatique	1 439 €
Amortissement subvention	15 341 €
Cession	2 430 €
TOTAL	4 667 764 €

Rappel dépenses 2022 : 5 031 853 €

Pg. 31

Données financières

RECETTES	
Fonctionnement :	4 377 585 €
TEOM	3 765 044 €
Retour filières (reprise des matériaux)	474 753 €
Facturation accès déchèteries artisans / commerçants	16 020 €
Redevance spéciale	57 585 €
Régie Développement Durable (vente de composteurs individuels)	7 320 €
Autres produits divers de gestion	600 €
Mandats annulés	6 816 €
Produits de cession	31 619 €
Reprise sur dépréciation	57 €
Amortissement subvention	15 341 €
Cession	2 430 €
Investissement :	480 305 €
Subventions	203 582 €
FCTVA	94 980 €
Plus-value, cession	34 049 €
Amortissement	147 694 €
TOTAL	4 857 890 €

Rappel recettes 2022 : 5 180 920 €

La redevance spéciale

A compter du 1^{er} juillet 2021, la Communauté de Communes a instauré la redevance spéciale.

Lors du passage de la collecte des ordures ménagères résiduelles en points d'apport volontaire sur la commune de Grignan en février, certains professionnels ont sollicité la Communauté de Communes pour la mise en œuvre d'une collecte en bacs dédiée à leurs établissements.

La redevance spéciale est destinée à financer la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères résiduelles.

La redevance spéciale s'applique à tous les établissements publics et privés, administrations bénéficiant d'un service de collecte et traitements des déchets assimilables aux ordures ménagères au-delà du service que la Communauté de Communes propose dans le cadre de la TEOM.

Sont donc dispensés de la redevance spéciale : les ménages et les établissements utilisant les points d'apport volontaire de leur commune ou assurant eux même l'élimination de leurs déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Les établissements publics et privés, administrations soumis à cette redevance sont ceux ayant signé la convention établie dans le cadre de la redevance spéciale et bénéficiant d'une collecte des ordures ménagères en bacs alors que le reste du territoire de la commune est collecté en points d'apport volontaire.

Le service rendu est apprécié sur la base :

- du nombre de bacs mis à disposition par la Communauté de Communes
- de la fréquence de collecte hebdomadaire
- de la période concernée (semaines d'activités).

En 2023, le montant de la redevance spéciale est calculé en appliquant la formule suivante :

$RS = \text{Nombre de bacs mis à disposition de l'établissement} \times \text{Fréquence de collecte hebdomadaire} \times \text{Coût bac hebdomadaire} \times \text{Nombre de semaines d'activités}$

Le coût du bac hebdomadaire est de 24,00 € TTC.

15 établissements ont bénéficié de cette collecte des OMr en 2023 (y compris les mairies de Visan et Richerenches, pour des collectes lors de manifestations).